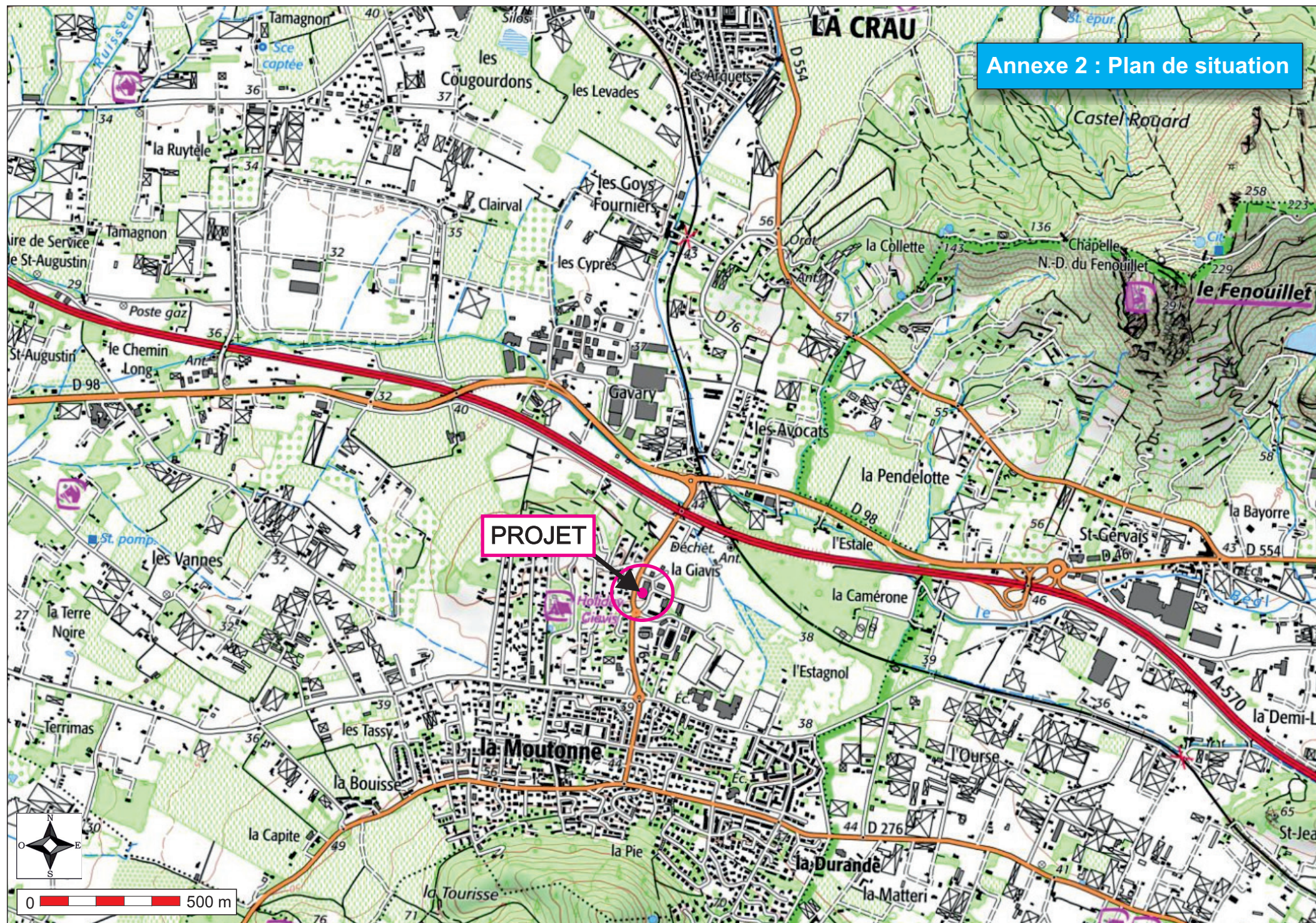
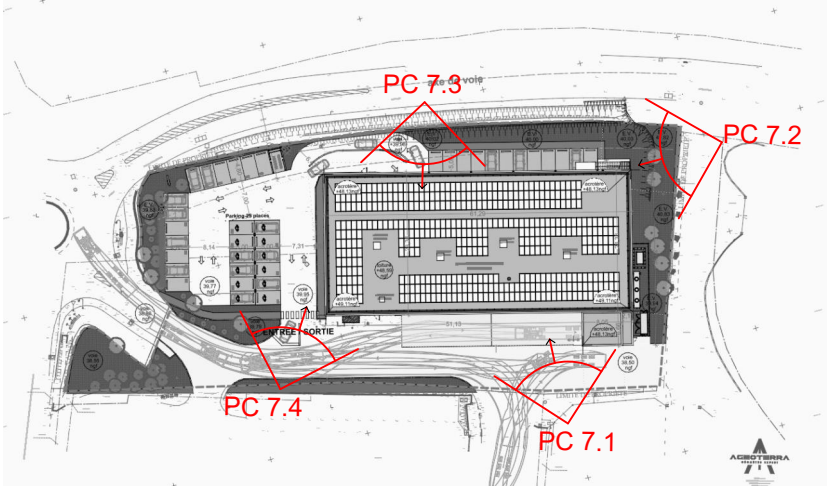


Annexe 2 : Plan de situation



Annexe 3 : Photographies



DATE	12/07/2024	INDICE	A
PHASE	PC	N°	PC - 07 a

SAS IMMALDI et Cie
527 rue Clément Ader
77230 Dammarville-en-Goële



ALDI La Crau
Chemin de l'Estagnol Lieu-dit La Moutonne La Crau 83260

Photographies Proches 1

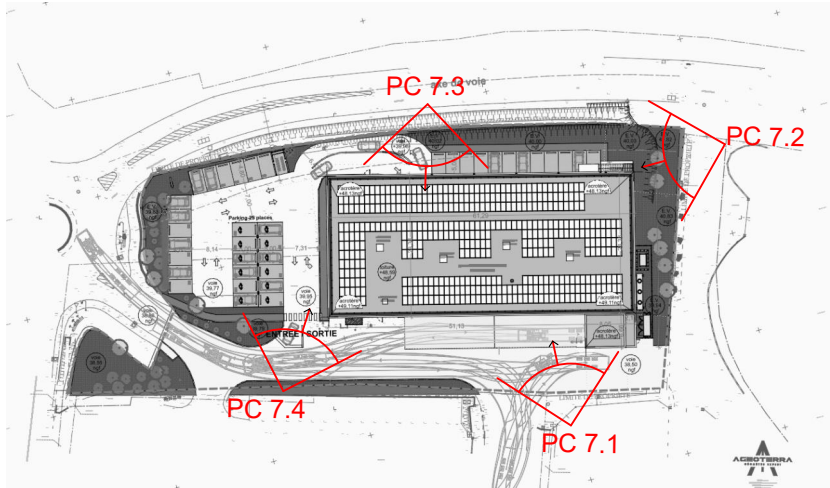
ATELIER 4+ MARSEILLE
84, rue Borde - 13008 MARSEILLE
tel. 04.91.41.22.57
marseille@la4p.fr

ECHELLE





PC 7.3



PC 7.4

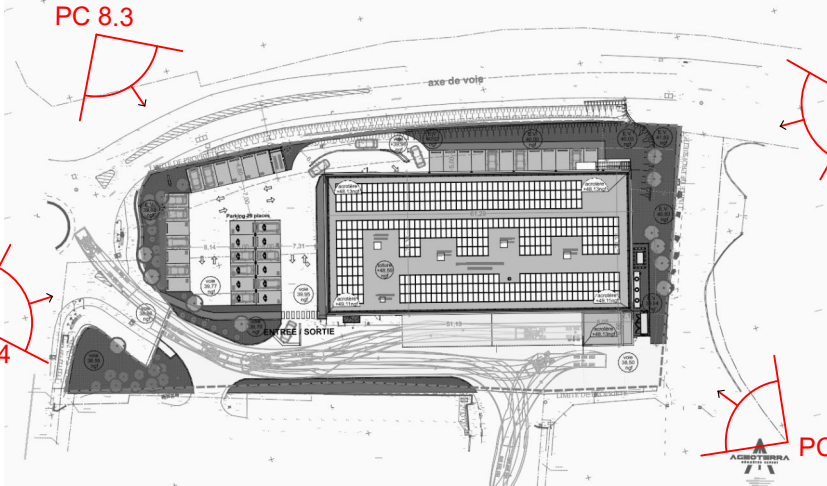
DATE	12/07/2024	INDICE	A	SAS IMMALDI et Cie 527 rue Clément Ader 77230 Dammartin-en-Goële		ALDI La Crau Chemin de l'Estagnol Lieu-dit La Moutonne La Crau 83260	ATELIER 4+ MARSEILLE 84, rue Borde - 13008 MARSEILLE tel. 04.91.41.22.57 marseille@la4p.fr	
PHASE	PC	N°	PC - 07 b			Photographies Proches 2	ECHELLE	



PC 8.1



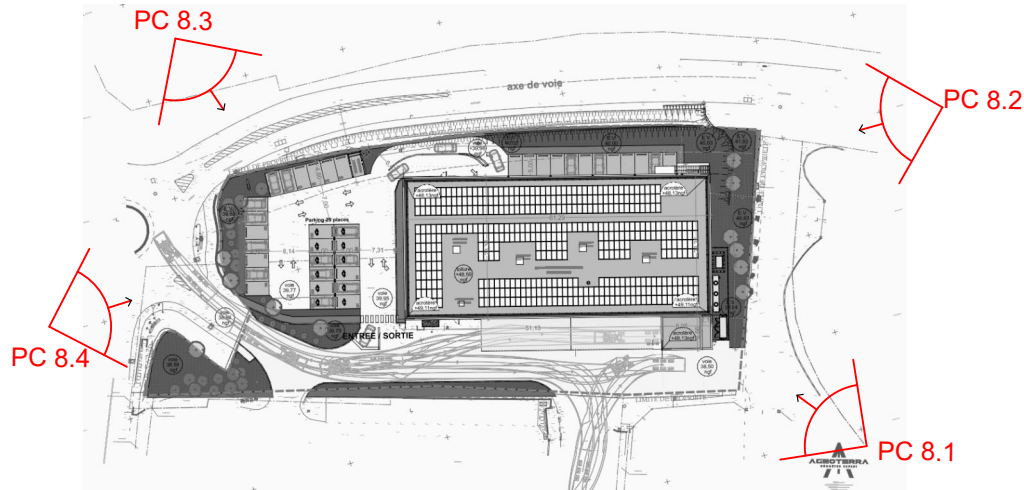
PC 8.2



DATE	12/07/2024	INDICE	A	SAS IMMALDI et Cie 527 rue Clément Ader 77230 Dammartin-en-Goële		ALDI La Crau Chemin de l'Estagnol Lieu-dit La Moutonne La Crau 83260	ATELIER 4+ MARSEILLE 84, rue Borde - 13008 MARSEILLE tel. 04.91.41.22.57 marseille@la4p.fr	
PHASE	PC	N°	PC - 08 a			Photographies Lointaines 1	ECHELLE	



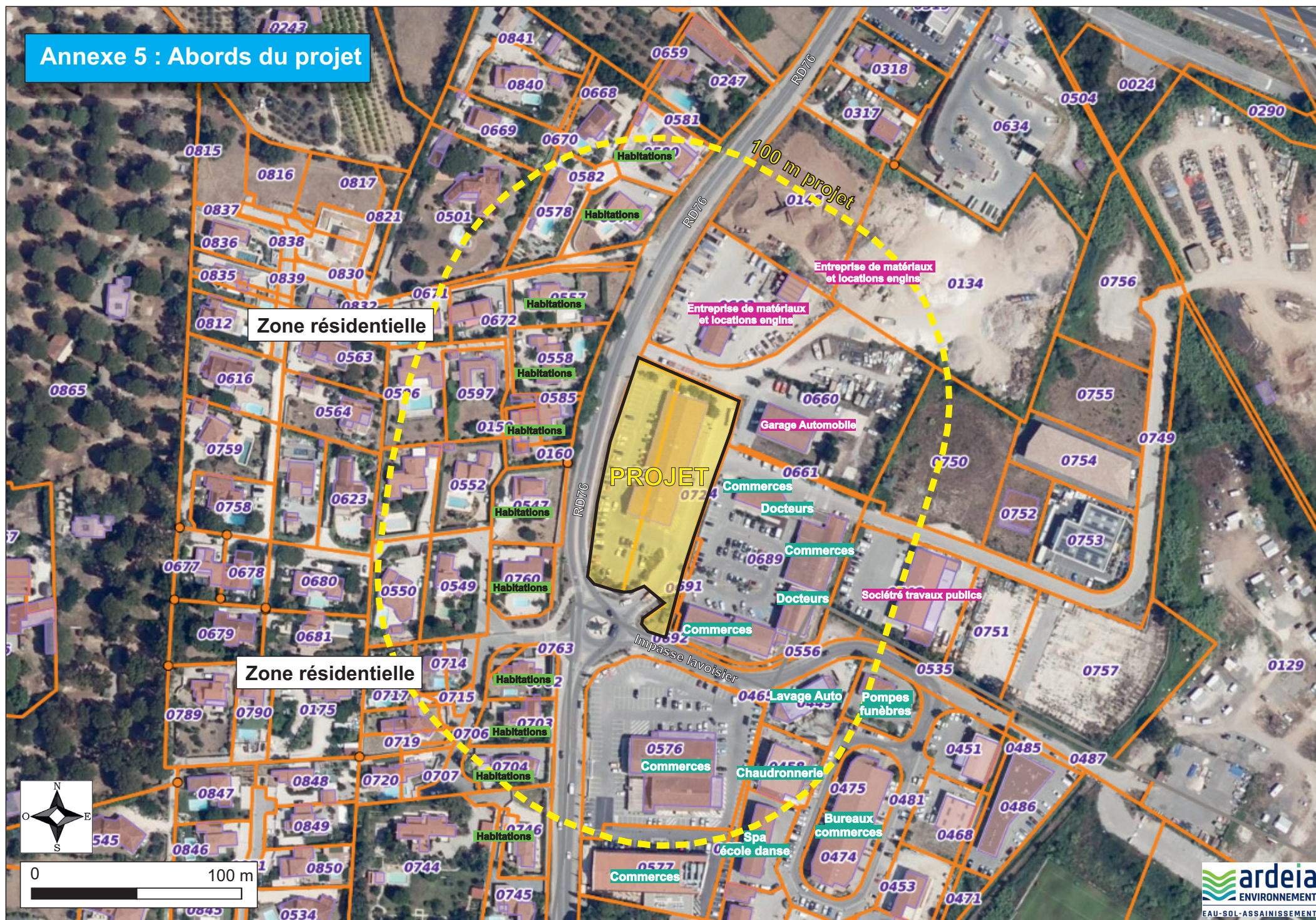
PC 8.3



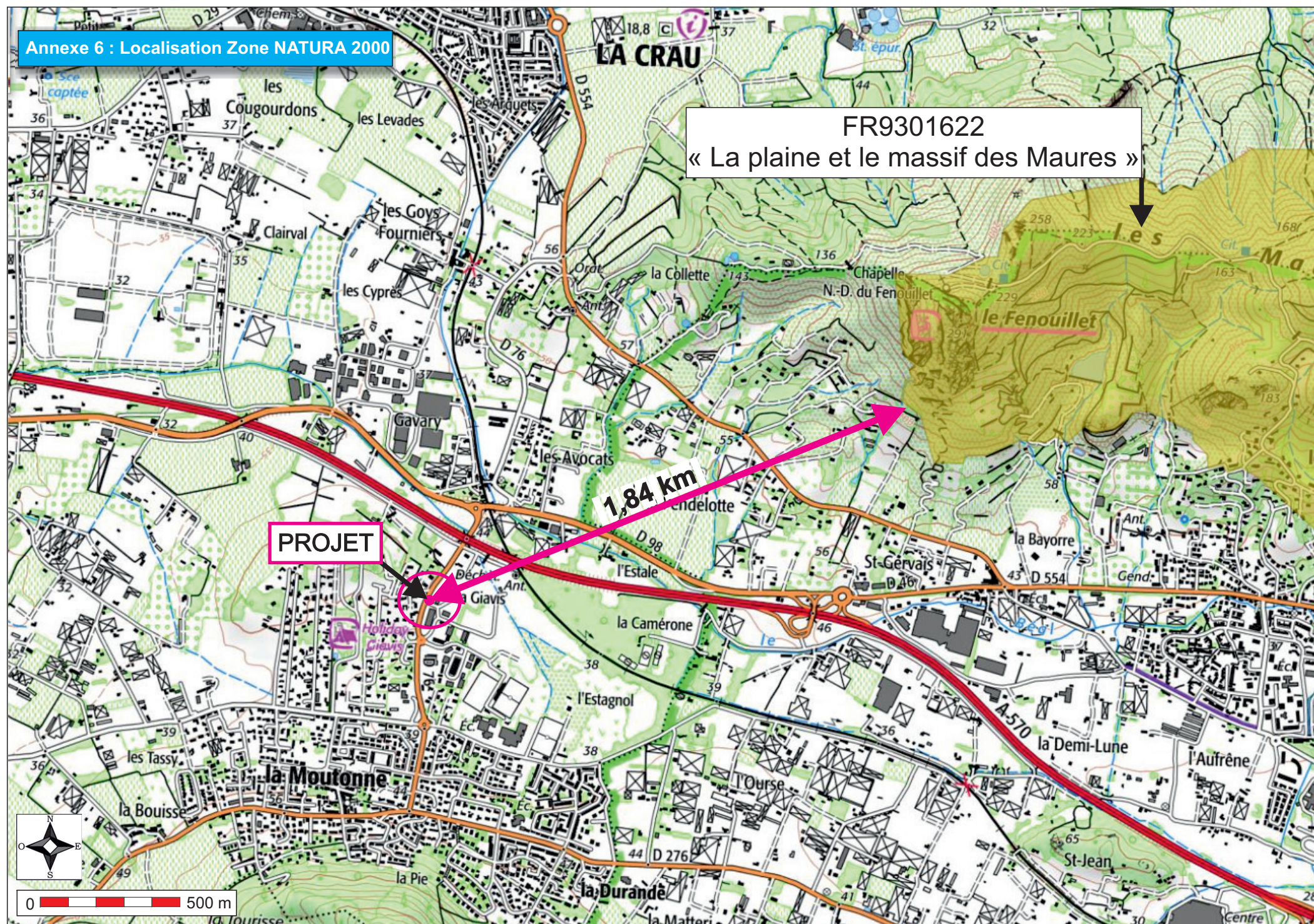
PC 8.4

DATE	12/07/2024	INDICE	A	SAS IMMALDI et Cie 527 rue Clément Ader 77230 Dammartin-en-Goële		ALDI La Crau Chemin de l'Estagnol Lieu-dit La Moutonne La Crau 83260	ATELIER 4+ MARSEILLE 84, rue Borde - 13008 MARSEILLE tel. 04.91.41.22.57 marseille@la4p.fr	
PHASE	PC	N°	PC - 08 b			Photographies Lointaines 2	ECHELLE	

Annexe 5 : Abords du projet



Annexe 6 : Localisation Zone NATURA 2000



ANNEXE 7

Compléments d'informations sur le projet de construction d'une surface commerciale ALDI sur la commune de LA CRAU (83)

Description terrain et phase chantier

- La durée prévisionnelle du chantier est de 6 à 8 mois.
- Aucun déblais et évacuation des terrains naturels n'est prévu par le projet. Un aplanissement du terrain sera effectué.
- Le projet prévoit la plantation de nouveaux arbres sur les espaces verts du projet. Des essences locales seront retenues.

Mesures mises en place pour éviter et réduire les nuisances de la phase chantier sur l'environnement et la santé humaine.

- Les travaux seront réalisés en période diurne, Les engins de terrassements seront gardés en bon état, stockés, entretenus et ravitaillés loin des fossés et des cours d'eau. Les engins bruyants fonctionneront à des horaires adaptés.
- Le stockage des terres et matériaux (béton) sera effectué à distance des fossés et réseaux pluviaux, aucun déversement de produits nocifs dans le milieu récepteur ne sera effectué (hydrocarbures, huiles de vidange, laitance de béton, etc.). En cas de soulèvement de poussières les terrains seront arrosés et l'entreprise en charge des travaux prendra toutes les mesures nécessaires.
- Les déchets seront collectés dans des conteneurs et bennes, et évacués au fur et à mesure de l'avancée des travaux.
- Des panneaux de signalisation seront installés pour avertir du passage d'engins de chantier. Le chantier et son entrée seront balisés.

Analyse de ses effets sur l'environnement et la santé humaine (bruit, nuisances, risque de pollution, déchets, destruction et dérangement d'espèces,...)

- La circulation des véhicules sur le site aura lieu en journée sur les périodes d'ouverture du magasin et à vitesse réduite. Le site est bordé les RD76, l'incidence sonore de la circulation de véhicules sur le site sera très limitée.
- L'entretien des espaces verts sera effectué en journée, à des horaires adaptés pour limiter leur incidence sonore sur le voisinage.
- Les installations de ventilations et réfrigération seront installées à l'arrière du bâtiment. Elles seront conçues pour être conformes aux prescriptions et seuils réglementaires mentionnées aux articles R1336-4 à R1336-13 du code de la Santé Public, relatifs aux dispositions applicables aux bruits de voisinages. L'incidence sonore du site en activité sera très limitée.
- Nuisance olfactive : Le projet n'engendre pas d'odeurs et n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
- Nuisance lumineuse : Eclairage des bâtiments, de la voirie et des parkings, enseignes lumineuses. L'éclairage des bâtiments sera principalement orienté vers les parkings du site et la RD76. Les aménagements s'inscrivent dans une zone lumineuse de ZAC.
- Le risque de pollution est limité, le projet ne prévoit pas de station-service. Le projet ne rejettera aucune eau de process. Aucun produit polluant ne sera présent en grande quantité sur le site. Le principal risque et le déversement accidentel de produit polluant sur le Parking.
- Le site n'accueille aucune espèce ou habitat visé par une zone NATURA 2000. Il ne constitue pas un corridor écologique.
- Le projet ne prévoit pas la consommation d'espace agricole.
- Le projet n'aura pas d'incidence sur les zones NATURA 2000.